



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

indemnisation

Question écrite n° 38820

Texte de la question

M. Jean-Michel Dubernard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la requête des associations de rapatriés d'Afrique du Nord concernant la révision de l'article 46 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970. La démarche des rapatriés se justifie par l'inégalité de traitement qui leur a été réservé au regard des conditions de remboursement des prêts de réinstallation. Il avait été annoncé que des mesures allaient être prises en vue de répondre à leur sollicitation. Il lui demande donc de lui préciser ce qu'elle envisage de faire pour permettre la révision de ladite loi.

Texte de la réponse

Pour répondre au souhait des Français réplés d'outre-mer, une commission consultative des rapatriés a été instituée par arrêté du 6 février 2001. Cette instance aura à proposer en les hiérarchisant les demandes qu'elle juge prioritaires. C'est dans ce cadre que la question des prélèvements sur l'indemnisation est susceptible d'être abordée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Dubernard](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38820

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1999, page 7084

Réponse publiée le : 12 novembre 2001, page 6484